

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social :18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au 1er trimestre 2023.

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	mars-23	mars-22	AU 31/12/2022	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	330 730	265 474	330 730	265 474	1 189 334	24,6%
INTERETS	251 503	198 784	251 503	198 784	899 144	26,5%
COMMISSIONS EN PRODUITS	31 350	29 602	31 350	29 602	124 598	5,9%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	47 878	37 088	47 878	37 088	165 592	29,1%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	183 849	128 291	183 849	128 291	566 440	43,3%
INTERETS ENCOURUS	180 971	125 797	180 971	125 797	554 674	43,9%
COMMISSIONS ENCOURUES	2 878	2 494	2 878	2 494	11 767	15,4%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	146 882	137 182	146 882	137 182	622 894	7,1%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 185	1 866	2 185	1 866	7 451	17,1%
5- CHARGES OPERATOIRES	60 949	54 465	60 949	54 465	232 828	11,9%
FRAIS DE PERSONNEL	41 535	37 099	41 535	37 099	167 835	12,0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	19 414	17 366	19 414	17 366	64 993	11,8%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			2 241 709	1 796 646	2 235 839	24,8%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	536 578	167 104	547 232	221,1%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	1 705 131	1 629 543	1 688 607	4,6%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 688 538	9 679 710	10 686 945	10,4%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	8 814 453	8 033 744	8 549 749	9,7%
DEPOTS A VUE	-	-	3 018 515	2 635 471	2 733 602	14,5%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 220 102	2 832 556	3 162 845	13,7%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 529 664	1 685 634	1 447 526	-9,3%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 116 920	1 026 674	1 116 812	8,8%

(1) L'encours des crédits fin mars 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2023

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du premier trimestre de l'exercice 2023.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2023 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre de l'exercice 2023.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du 1^{er} trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 689 MDT à fin mars 2023, contre 9 680 MDT à fin mars 2022, soit une évolution de **10.4%**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 8 814 MDT à fin mars 2023, contre 8 034 MDT à fin mars 2022, soit une évolution de **9.7%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont baissé **9.3 %**, pour atteindre 1 530 MDT à fin mars 2023 contre 1 686 MDT à fin mars 2022.
- **Les produits d'intérêts** ont évolué de 52.7 MDT, soit **26.5%**, pour atteindre 251.5 MDT à fin mars 2023 contre 198.8 MDT à fin mars 2022.
- **Les commissions perçues** par la banque ont augmenté de 1.7 MDT, soit **5.9 %**, pour atteindre 31.3 MDT à fin mars 2023 contre 29.6 MDT à fin mars 2022.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint 146.9 MDT à fin mars 2023, contre 137.2 MDT à fin mars 2022, soit une progression de **7.1%**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **11.8 %**, pour atteindre 19.4 MDT à fin mars 2023 contre 17.4 MDT à fin mars 2022.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **12%**, pour atteindre 41.5 MDT à fin mars 2023 contre 37.1 MDT à fin mars 2022.